



Tél. : 04.77.27.80.09
Fax : 04.77.27.86.94
Email : mairie.poncins@wanadoo.fr
Site : www.commune-poncins.fr

Réunion du conseil municipal de PONCINS du jeudi 26 janvier 2017

Séance Publique.

Mr Patrick LASSABLIÈRE, Mme Nathalie DUBOEUF et Mme Catherine GIGOT sont absents excusés et ont donné respectivement pouvoir à Mr Christian COUTURIER, Mr Bernard FOYATIER et Mr Adrien SIMON.

Mme Marlène BERTHON et Mr Régis CHARNAY sont absents.

En début de séance, Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal qu'une délibération concernant l'acceptation d'un chèque de 6 100 € des assurances MMA IARD pour le remboursement de la tondeuse volée, a été rattachée à la réunion du mercredi 14 décembre 2016.

1. Compte rendu de la réunion du mercredi 14 décembre 2016.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du mercredi 14 décembre 2016.

2. Mise en place du Document Unique (DU) avec le Centre de Gestion de la Loire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 impose aux collectivités territoriales la rédaction d'un document en matière d'hygiène et de sécurité nommé document unique d'évaluation des risques professionnels. Le Centre de Gestion de la Loire propose un accompagnement mutualisé à l'élaboration du document unique.

Le Fonds National de Prévention de la CNRACL peut subventionner des actions visant à réduire les risques professionnels.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'élaborer le document unique avec l'aide du Centre de Gestion de la Loire et de déposer une demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts et consignations gestionnaire du Fonds National de Prévention.

(Délibération n° 26-01-2017 - 1)

3. Indemnités des Agents Recenseurs

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, les indemnités des Agents Recenseurs, à savoir :

- 1.72 € par habitant
- 1.13 € par logement
- 150 € de forfait déplacement

(Délibération n°26-01-2017-2)

4. Répartition de l'actif du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire du PAYS d'ASTRÉE

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal

de Ramassage Scolaire du Pays d'Astrée, il y a lieu de délibérer sur l'affectation du solde restant soit 567.98 €.

Il est proposé que ce solde soit versé à la commune de SAINT ETIENNE LE MOLARD.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
(Délibération n°26-01-2017-3)

4 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'agrandissement de l'école

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de la DETR pour le projet d'agrandissement de l'école.
(Délibération n° 26-01-2017 - 4

5 - Informations diverses

- Remise des prix concours fleurissement départemental samedi 11 février à ROANNE.
- Au 1^{er} janvier 2017, la population municipale est de 965 habitants et la population totale 984 habitants.
- Copie du courrier de Mr Jean-Yves CHARBONNIER, Maire de SAINT GALMIER, adressé à Mme Monique GIRARDON, Présidente de la CCPSG.
- Courrier de Monsieur le Sous-Préfet suite au mail de Monsieur Roger SAINT POL concernant le raccordement assainissement des habitants des Varennes à la station de l'Olme à CLEPPÉ et le tarif de l'eau.

6. Réunions

Jeudi 2 février 2017 : réunion bilan téléthon

Jeudi 23 février 2017 : Réunion de la commission des finances à 20h30

Jeudi 16 mars 2017 : Réunion du Conseil municipal à 20h30

Pour extrait certifié conforme
A PONCINS, le 30 janvier 2017



Le Maire

Julien DUCHÉ